



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Arabie Saoudite

Question écrite n° 51591

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le respect des droits de l'homme en Arabie Saoudite. Il remarque que la situation des droits de l'homme dans ce pays est actuellement très préoccupante. L'opacité du système judiciaire rend en effet les procès inéquitables alors que le nombre d'exécutions capitales est significatif et inquiétant puisqu'il s'élève à 98 depuis le début de l'année. En outre, et selon les observateurs internationaux, les châtiments corporels ainsi que la torture, pratiques d'un autre âge, sont fréquents dans le royaume. Il souligne par ailleurs que les discriminations subies par les femmes, les travailleurs étrangers et les minorités religieuses sont généralisées. Il apparaît désormais nécessaire d'alerter et de mobiliser la communauté internationale pour obtenir des avancées concrètes en ce qui concerne le respect des droits de l'homme et des libertés individuelles. En conséquence, il lui demande s'il entend, au nom de la France, saisir la Commission des droits de l'homme de l'ONU pour qu'elle adopte une résolution condamnant les violations des droits humains en Arabie Saoudite, demandant en outre que les procès se déroulent selon les normes internationales. Il serait également utile que cette résolution incite ce pays à inviter le rapporteur spécial de l'ONU sur l'indépendance des juges et des avocats afin qu'il puisse remettre un rapport en 2001.

Texte de la réponse

La France est très attentive à la situation des droits de l'homme en Arabie Saoudite. Les préoccupations de la France ont été exprimées lors du discours de l'Union européenne sur la situation des droits de l'homme dans le monde à l'occasion de la 56e commission des droits de l'homme (Genève, 20 mars - 28 avril 2000). Le message adressé à l'Arabie Saoudite a insisté sur les questions de la liberté religieuse et de la discrimination à l'égard des femmes, domaines dans lesquels la France souhaite tout particulièrement que l'Arabie Saoudite puisse réaliser des progrès. Les Quinze ont également fait part de leur inquiétude à propos des exécutions capitales. Ils ont exprimé le souci que leur inspirent les rapports mentionnant des cas de torture et de châtiments cruels et dégradants. Ils ont en outre souhaité que l'Arabie Saoudite invite le rapporteur spécial sur l'indépendance du pouvoir judiciaire et des avocats. De manière générale, la France s'attache à agir de la façon la plus utile et la plus efficace possible pour convaincre l'Arabie Saoudite de la nécessité d'accomplir des progrès à la fois en droit et dans la pratique. L'adhésion récente de l'Arabie Saoudite à plusieurs grands instruments internationaux en matière de droits de l'homme (convention sur la torture, convention contre la discrimination raciale, convention sur les droits de l'enfant) constitue de sa part une réponse positive. La France l'a encouragée, dans le même esprit, à adhérer à la convention sur l'élimination de toute forme de discrimination envers les femmes et se réjouit de ce qu'elle ait annoncé son intention de le faire à l'occasion de la récente session de l'AGNU sur les femmes. Sur le plan pratique, le Gouvernement français continuera de veiller à ce que les engagements pris par l'Arabie Saoudite se traduisent dans les faits, qu'ils s'agisse de la mise en oeuvre des traités auxquels elles a souscrit en matière de droits de l'homme ou de la visite en Arabie du rapporteur spécial sur l'indépendance du pouvoir judiciaire et des avocats dont les autorités saoudiennes ont annoncé, en mars dernier, leur intention d'autoriser la venue dans leur pays. La France considère que la récente élection de l'Arabie Saoudite à la commission des droits de l'homme - où elle siègera pour la première fois pendant la période 2001-2003 -

permettra de mesurer sa volonté d'ouverture, l'incitera à progresser et l'engagera à une coopération accrue avec les mécanismes internationaux en matière de droits de l'homme, y compris en adhérant aux deux pactes, sur les droits civils et politiques, et sur les droits économiques, sociaux et culturels.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51591

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2000, page 5570

Réponse publiée le : 27 novembre 2000, page 6723